

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2024](#)

Gestion des passifs nucléaires

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal et une proposition d'accord financier en matière de gestion des passifs nucléaires.

Plus concrètement, voici ce qui a été approuvé :

- un projet d'arrêté royal fixant le montant prévu pour le financement du passif nucléaire SCK CEN pour l'année 2024
- un projet d'arrêté royal fixant le montant prévu pour le financement du passif nucléaire BP1/BP2 pour l'année 2024
- proposition de financement pour la gestion des passifs de l'IRE pour les années 2024 et 2025
- un projet d'arrêté royal qui fixe les valeurs des paramètres dans la formule permettant de calculer la quote-part de chaque contributeur à la cotisation d'intégration et déterminant les délais endéans lesquels cette quote-part doit être acquittée
- une proposition d'accord financier entre l'État fédéral et la Région wallonne sur la rétrocession des cellules C15 à C20 du bâtiment B6 du site de l'IRE à Fleurus

Les deux premiers projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi, le troisième est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 513435
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be